



DRUILLAT infos

N°11 - Juillet 2018

La nouvelle bibliothèque municipale

Les bibliothèques constituent des lieux permettant l'accès à la lecture et aux savoirs, la diffusion de la culture, l'autoformation et le lien social. Le conseil municipal avec l'aide du nouveau plan départemental de développement des bibliothèques a décidé de redynamiser celle de notre village.



Grâce à une bonne dizaine de volontaires la « bibliothèque municipale de la source » est ouverte à l'ancienne école des filles au 121 route des Creuses trois fois par semaine :

- Mardi de 16 h 00 à 17 h 30 ;
- Mercredi de 15 h 00 à 17 h 00 ;
- Samedi de 10 h 00 à 12 h 00.

Celle-ci vous propose gratuitement des livres pour enfants, adolescents et adultes, des bandes dessinées, des romans et des livres écrits en gros caractères. Un service de livraison à domicile est proposé aux personnes ayant des difficultés à se déplacer. Vous pouvez même retenir des livres à la demande parmi plus de 50 000 ouvrages. Alors n'hésitez pas, venez essayer.



La Plaine Tonique

Les habitants des 75 communes de la CA3B auront accès à la plage sur présentation d'une carte individuelle nominative en cours de validité.

Pour les habitants de Druillat

non détenteurs de la carte existante, ils pourront se présenter physiquement auprès des mairies de l'ancienne Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse pour retirer la nouvelle carte, valable de 2018 à 2020.

Elle leur sera délivrée contre présentation d'un justificatif de domicile et la somme de 5 euros pour frais d'établissement.



Un nouvel agent technique à la commune

Suite au départ à la retraite de Michel PAGE, fin mars 2018, la commune a recruté Aurélien SICARD, agent polyvalent employé à mi-temps, sur le poste à temps complet. Elle a également recruté Nicolas BILLION-GRAND sur le mi-temps laissé vacant. L'équipe technique est désormais au complet !

Nous lui souhaitons la bienvenue et nous sommes certains que vous lui réserverez un accueil chaleureux.



Fleurissement

La commission fleurissement remercie toutes les personnes qui s'investissent pour embellir notre village, autant par l'aide apportée à la plantation des fleurs que par l'entretien de ces dernières.

Inauguration de la plaque de Charles MATHON

Samedi 9 juin a eu lieu l'inauguration de la rénovation de la plaque à la mémoire de Charles MATHON au Mas Pommier, en présence de sa famille, de l'Union sportive d'Oyonnax, d'anciens combattants, de représentants des municipalités de Druillat et d'Oyonnax et des membres de la Sauvegarde du patrimoine de Druillat.

Cette cérémonie organisée par la Sauvegarde du patrimoine a permis de rendre hommage à cet international de rugby né le 29 avril 1905 à Oyonnax, qui devint membre actif d'un réseau de résistance dans l'Ain, le Haut-Bugey et le Lyonnais. Il fut assassiné le 9 juin 1944 à Mas Pommier.



LES POINTS INFO EMPLOI VOUS ACCUEILLENT

VOUS DÉSIREZ :

- une aide à la rédaction de votre CV et de votre lettre de motivation
- consulter les offres d'emploi de Pôle Emploi, une presse spécialisée
- préparer un entretien d'embauche
- insérer votre mini CV dans un journal économique local



VOUS RECHERCHEZ :

- un emploi
- un stage
- une formation
- un contrat en alternance

BOURG-EN-BRESSE :

- **Lundi de 10h à 12h**
Permanence dédiée aux métiers du bâtiment
Maison des Jeunes et de la Culture - MJC -
Spés de l'Amblé - 21 A allée des Chailles
Tél. : 04 74 23 27 44
- **Lundi de 14h à 16h30**
Centre social Amédée Mercier
57 avenue Amédée Mercier
Tél. : 04 74 52 10 02
- **Mercredi de 9h à 12h**
Centre social des Vennes
2 rue Antoine Larin
Tél. : 04 74 21 71 89
- **Jedi de 9h à 12h**
Centre Socio Culturel de la Grande
Reyssouze - 12 place Alexandre Dumas
Tél. : 09 51 24 20 37
- **Vendredi de 9h à 12h**
Centre Socio Culturel de la Grande
Reyssouze - Espace foréral
41 place Alphonse Dupont
Tél. : 04 74 23 35 75

AUTRES COMMUNES :

- **Mardi de 9h à 12h - ST DENIS LES BOURG**
Pôle Pyramide - 120 rue des écoles
Tél. : 04 74 22 42 05
- **Mardi de 14h à 16h30 - VIBRAT**
Salle des Tilleuls (salle attenante à la mairie
municipale) - 359 rue Prosper Convent
Tél. : 04 74 51 81 39
- **Jedi de 14h à 16h30 - PÉRONNAS**
Espace Accueil et Animation AGORA,
(dans une ferme restaurée en face de la pharmacie
arrivé de l'axe Alton) - 1480 avenue de Lyon
Tél. : 04 74 25 39 92

RENSEIGNEMENTS :

- Muriel BANSILLON : 06 87 02 61 81
- Goran TONÉV : 06 80 98 92 83
- Marie BUELLET : 06 79 77 89 41
- Caroline DAPONAT : 07 86 99 48 91
- Camille GUILLOT : 06 07 43 96 03



Flash Infos

Chorale « Les P'tits Mômes » :

Depuis 3 ans, la chorale des p'tits mômes fait son bonhomme de chemin. Elle regroupe à présent 25 enfants de Druillat et de Saint-Martin-du-Mont. Cette année, ils vous proposent : « Les mots partent en voyage » le 30 juin 2018 à 20 h 00 à la salle des fêtes de Druillat. Ils sont prêts et vous attendent nombreux pour cette soirée.

Opération Tranquillité Vacances :

Si vous partez en vacances, quelle que soit la date et la durée, signalez votre absence à la gendarmerie. Des patrouilles circuleront devant les domiciles des personnes inscrites.

Transports scolaires :

A compter du 1^{er} juillet 2018, la Communauté d'Agglomération deviendra compétente en matière de transport scolaire, à la place du Conseil Départemental. Pour avoir votre carte Oûra ! avant la rentrée, les inscriptions auront lieu du 15 juin au 15 juillet sur internet :

www.tub-bourg.fr moyennant 20 € par an, de frais d'inscription.

Déclarations de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

Frelon asiatique :

Il représente une véritable menace pour la biodiversité et les abeilles.

Toute personne suspectant sa présence sur une zone est invitée à en faire le signalement en utilisant les coordonnées ci-dessous :

GDS 01 : 04 74 25 09 91 / gds01@cmre.fr

FREDON : 04 74 45 56 56 / fdgdon01@ma01.fr



L'ambroisie

L'ambroisie à feuille fait partie de ce que l'on appelle couramment " les mauvaises herbes ". Elle est de la même famille que le tournesol. Elle est particulièrement bien implantée dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le pollen de l'ambroisie provoque chez de nombreuses personnes des réactions allergiques (rhinite, trachéite, asthme, urticaire ou eczéma). Les allergies commencent vers mi-août et peuvent se prolonger jusqu'en octobre. Pour supprimer l'ambroisie, l'arrachage est le geste le plus simple et le plus radical. Le port de gants est recommandé et il faut éviter d'effectuer ce travail sur des plantes en fleurs. Si nécessaire, il faut porter un masque.

Toute présence d'ambroisie doit être signalée en mairie ou sur le site : <http://www.signalement-ambroisie.fr/>

Cette année, une matinée d'arrachage de l'ambroisie est prévue le 21 juillet à 9 h00 à la mairie. Nous vous attendons nombreux !



L'écho des hameaux

La troupe de théâtre « L'ECHO DES HAMEAUX » a été créée début 2015 pour répondre à la demande d'acteurs bénévoles qui souhaitaient des répétitions en fin de semaine, à un rythme de croisière, et sans le stress de représentations à court terme.

Présidée par Jérôme MARTEL, elle regroupe actuellement cinq membres originaires des hameaux du Roset, de la Ruaz, de Rossettes et de Druillat.

Son projet est avant tout de jouer, pour son plaisir et celui du public, au profit d'associations sociales et/ou caritatives telles que les clubs de retraités, les CCAS et toute association qui en ferait la demande.

L'association qui reçoit s'occupe de tout (location de la salle, communication, logistique) et rembourse les droits d'auteurs composés d'un fixe et d'un % minime en fonction du nombre d'entrées payantes et du prix du billet.

Les premières répétitions concernaient la pièce « J'aime beaucoup ce que vous faites » de Carole GREEP. Elle n'a malheureusement pas pu être produite à cause d'un mandat d'exclusivité sur plusieurs années, acquis par une autre troupe.

Les acteurs sont maintenant prêts pour vous présenter « L'anniversaire au self » de Jean-Claude DANAUD et sont ouverts à toute proposition de partenariat.

A bientôt !

Contact par mail : echo.des.hameaux.druillat@gmail.com ou tél Jérôme MARTEL : 06.81.83.18.33

Les centres de loisirs

ARC EN CIEL, Centre de loisirs à Certines :

Directrice : Sonia
Tel : 04 26 16 43 53 / 06 85 22 00 06
Courriel : centrajc@neuf.fr
Site internet : www.certines.fr

BULLES DE SOURIRE, Centre de loisirs à Saint-Martin-du-Mont :

Directeur : Ludovic
Tél : 06 24 80 04 17 / 04 37 86 15 62
Courriel : asso-familiale-st-martin@orange.fr
Site internet : www.bullesdesourires.com

Manifestations estivales, dates à retenir



Juin :

Jeudi 21 : 18 h 30 : Fête musicale de l'Amicale des Chaumes

Vendredi 22 : 20 h 30 : Feux de la Saint-Jean organisés par la Sauvegarde du Patrimoine

Samedi 30 juin : 20 h 00 : « Les mots partent en voyage », Spectacle de la chorale des « P'tits Mômes », salle polyvalente

Juillet :

Samedi 7 : 19 h 00 : Fête d'été organisée par le Comité d'animation : repas, bal, champêtre et feu d'artifice. Entrée gratuite (City Stade)

Samedi 14 : Cérémonie de commémoration. Défilé à partir de 11 h suivi d'un vin d'honneur. Venez nombreux !

Samedi 21 : 9 h 00 : Matinée Arrachage de l'ambrosie : Rendez-vous à la Mairie

Samedi 21 ou 28 juillet : 21 h 00 : Bal des jeunes organisé par les Conscrits & Jeunes de Druillat (City Stade)



Concours de boules

Juin :

Dimanche 24 : 8 h 30 : Concours 16 doubles par poules 3ème et 4ème division, Boule des Roches à Turgon



Août :

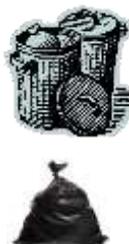
Samedi 4 : 13 h 30 : Challenge MORI - Association Boule des Platanes - concours doublettes

Samedi 18 : 14 h 00 : Concours amical « Doublettes mixtes » ouvert à tous
Boule des Roches à Turgon

Civisme et infos utiles

Les déchets

Nous rappelons que les colonnes de tri ne peuvent recevoir que les emballages recyclables, le papier et le verre. Tout dépôt à l'extérieur de celles-ci, ou d'autres déchets, sera sanctionné **d'une participation aux frais de nettoyage d'un minimum de 75 €. Un contrevenant extérieur à la commune s'est même vu facturer une somme de plus de 1 000 €.**



Horaires de la déchetterie :

	Du 01/11 au 31/03	Du 01/04 au 31/10
Lundi, mercredi et vendredi	14h00 – 17h30	14h00 – 18h30
Samedi	9h00 – 12h30 14h00 – 17h30	8h30 – 12h30 14h00 – 18h30
Dimanche	8h30 – 12h00	8h30 – 12h30

BRUITS DU VOISINAGE : Article R1334-31 du Code de Santé publique

« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

RESPECTEZ LES HORAIRES !	MATIN	SOIR
Jours Ouvrables	8 h 00 – 12 h 00	14 h 00 – 19 h 30
Samedi	9 h 00 – 12 h 00	15 h 00 – 19 h 00
Dimanche et jours fériés	10 h 00 – 12 h 00	

Ne faites pas aux autres ce vous n'aimeriez pas que l'on vous fasse

Et n'oubliez pas :

- Le brûlage des ordures ménagères et des emballages est strictement interdit ;
- Le brûlage des déchets verts est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.